



**Programme des
Nations Unies
pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8
28 février 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trentième réunion
Montréal, 29-31 mars 2000

Étude sur documents de l'évaluation des réseaux régionaux

I Introduction

1. Le programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2000 inclut une évaluation des réseaux régionaux pour faire suite à la récente évaluation des projets de renforcement des institutions. Cette évaluation a pour principal objectif de dresser l'inventaire des résultats obtenus, d'étudier le mécanisme de planification et les procédures en place, d'analyser les critères utilisés pour décrire ou mesurer les résultats et d'identifier les leçons à tirer de ce processus.

2. Le présent document résume l'étude effectuée par un expert-conseil qui a analysé la documentation disponible au Secrétariat et examiné les rapports des réunions de réseaux, mis à sa disposition par le PNUE. Il a discuté le projet d'étude sur documents avec le personnel du Secrétariat, le directeur et les coordonateurs de réseaux régionaux lors de leur réunion annuelle à Paris (par appel conférence). L'étude sur documents est disponible sur demande.

II Organisation, financement et administration des réseaux régionaux

3. Les réseaux régionaux en place sont les suivants:

(a) Réseaux de la région Asie: comprenant deux réseaux:

- (i) le sous-réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (SEAP)
- (ii) le sous-réseau de l'Asie du Sud

(b) Réseau de la région Asie de l'Ouest:

(c) Réseaux de la région Amérique latine: comprenant trois réseaux:

- (i) le réseau de l'Amérique du Sud
- (ii) le réseau de l'Amérique centrale
- (iii) le réseau des Caraïbes

(d) Réseaux de la région Afrique: comprenant deux réseaux:

- (i) le réseau de l'Afrique anglophone
- (ii) le réseau de l'Afrique francophone

4. La liste des pays visés par l'Article 5 et par l'Article 2, membres des réseaux, figure à l'Annexe I.

5. Le réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique fut le premier réseau régional mis en place, en 1992, avec l'aide financière et technique de la Suède qui s'est maintenue dans les années suivantes. Il cherchait à promouvoir les moyens des agents ODS dans la région afin de concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces d'élimination des ODS pour encourager et faciliter une élimination rapide de l'utilisation des ODS. En outre, certains pays qui, au moment

de la création du réseau, n'étaient pas Parties au Protocole de Montréal ont participé aux activités du réseau et, par la suite, ont signé et ratifié le Protocole de Montréal.

6. Une étude d'évaluation menée par un cabinet d'experts-conseil en novembre 1993, pour le compte de SIDA (Suède), a conclu que le réseau avait accéléré l'amélioration de la cueillette des données et de la surveillance de l'élimination des ODS dans les pays participants et, de façon générale, l'évolution vers le respect du Protocole de Montréal auquel tous les membres du réseau adhèrent maintenant. L'évaluation recommandait l'extension du concept de réseau à d'autres régions.¹

7. En 1993 et 1994, le PNUE a organisé une série d'ateliers régionaux qui ont servi à créer d'autres réseaux en Amérique latine, puis en Afrique. Tandis que la Suède continuait de soutenir le réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, le réseau de la région Asie de l'Ouest a été financé, dès le départ, par le Fonds multilatéral. Un nouveau réseau a été créé en 1998 pour l'Asie du Sud. En 1998 également, un réseau distinct pour les pays anglophones des Caraïbes s'est ajouté aux deux sous-réseaux de l'Amérique latine et du Mexique. L'Annexe II récapitule le financement accordé aux réseaux régionaux, de 1994 à la fin 1999, sous la rubrique Assistance technique (TAS). Les réseaux régionaux sont considérés comme des activités récurrentes, mises en œuvre par le PNUE.

8. Quatre coordonateurs de réseaux régionaux (RNC) coordonnent les activités des réseaux, un par région: Asie, Asie de l'Ouest, Amérique latine et Afrique. Un cinquième coordonateur de réseau a été recruté dernièrement pour l'Asie du Sud. Les coordonateurs ont des contrats à durée fixe avec le PNUE et travaillent dans les bureaux régionaux du PNUE, à Bangkok, Mexico, Nairobi et Bahreïn. Ils sont placés sous la coordination générale du directeur des réseaux (NM), basé au PNUE-DTIE, à Paris.

III Objectifs et activités des réseaux régionaux

9. A la différence des autres projets, les réseaux régionaux ont été créés sans documents de projets, ni lignes directrices. Ils se sont développés selon un processus "d'apprentissage sur le terrain," ce qui est souvent le cas lorsqu'une planification systématique s'avère difficile à appliquer. Il n'est donc pas surprenant que les objectifs des réseaux régionaux ne soient pas structurés selon des perspectives à long, moyen et court terme et que ces objectifs (situation anticipée après l'obtention d'une série de résultats) ne se distinguent pas toujours nettement des activités (travaux entrepris pour obtenir un résultat). Contrairement aux autres projets ne portant pas sur des investissements, aucun jalon n'a été défini pour la mise en œuvre de projets.

10. Dans son programme de travail pour 1996, le PNUE donnait une définition complète des objectifs des réseaux régionaux: "L'objectif du réseau d'agents ODS est de renforcer les moyens des NOUs dans les pays visés par l'Article 5 pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et

¹ Touche Ross. Evaluation of the UNEP/SIDA Network Project on Ozone Depleting Substances in SouthEast Asia. Londres, 1994, page 2.

des stratégies efficaces et bien adaptées aux conditions de leurs propres pays. Les buts des réseaux sont les suivants:

- (a) développer une structure d'échange d'expérience efficace pour les agents ODS;
- (b) améliorer l'accès à l'information disponible;
- (c) faciliter la rétroaction, notamment vers le PNUE, quant aux difficultés des pays visés par l'Article 5 et à leurs besoins de soutien supplémentaire en termes d'information, de matériel de formation, d'ateliers, etc.;
- (d) informer les agents ODS des décisions du Comité exécutif et des Réunions des Parties;
- (e) promouvoir le partage du matériel d'information;
- (e) examiner les progrès dans la mise en œuvre des programmes de pays;
- (f) lancer des activités conjointes pertinentes."²

11. Les priorités des réseaux régionaux, définies par le programme de travail du PNUE³ pour 2000, sont les suivantes:

Réseaux de la région Asie:	Travail avec les NOUs de la RDP de Corée et des Maldives
Réseau de la région Asie de l'Ouest:	Dialogue politique avec le Yémen et les non-Parties, à travers le Fonds finnois
Réseaux de la région Amérique latine:	Dialogue politique avec la République dominicaine (où la consommation augmente) et autres nouveaux venus, incluant le Belize
Réseaux de la région Afrique:	Liberia officiel, Libye, Madagascar et la République démocratique du Congo

12. Les activités des réseaux incluent normalement (a) deux ateliers ou réunions annuels pour les agents ODS du réseau, (b) une implication dans la planification et la mise sur pied d'ateliers et autres activités de formation dans le cadre du programme OzonAction du PNUE et (c) des échanges d'expérience informels entre les membres du réseau, tout au long de l'année.

13. Il n'est pas facile d'obtenir des informations détaillées sur les activités des pays visés par l'Article 2 qui appuient les réseaux, sauf pour le soutien de la Suède au SEAP. En dépit de l'importance de leur participation dans les réseaux régionaux, à titre de fournisseurs de technologies de pointe et d'expérience en matière de procédures d'élimination efficaces, leur rôle dans le processus semble peu ou pas du tout documenté. Une évaluation des réseaux régionaux serait incomplète sans une vérification de leurs activités et de leurs perceptions du processus.

² Programme de travail du PNUE pour 1996. UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/9 du 12 avril 1996, p. 11.

³ Programme de travail du PNUE pour 2000. UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/23 du 28 octobre 1999, pp.21-24

IV Enjeux de l'évaluation

- (a) **Planification:** Elle comprend l'examen des procédures de planification des activités pour des résultats anticipés, l'étude des critères utilisés pour décrire ou mesurer les résultats et l'identification des ressources utilisées dans le processus.
- (b) **Calendrier:** Les activités des réseaux sont-elles conçues selon un calendrier de projet, c'est à dire avec un début et une fin? Autrement dit, le fait de considérer les activités de réseaux comme des activités récurrentes permet-il encore d'atteindre et de surveiller les résultats menant à l'élimination efficace des ODS?
- (c) **Contribution aux sous-objectifs:** Qu'ont accompli les réseaux en termes d'échange d'information, d'accès à la technologie des pays visés par l'Article 2, de formation des agents ODS, de lancement d'initiatives conjointes, etc. ?
- (d) **Suivi des réunions:** Il faut colliger des données pertinentes pour identifier les activités de suivi entre et après les réunions régionales afin de démontrer que des résultats précis découlent d'activités/de tâches amorcées lors des réunions précédentes et prouver que des contacts et des activités utiles se poursuivent entre les réunions.
- (e) **Développement des moyens:** Cet exercice vise à analyser la contribution des réseaux régionaux aux gains d'efficacité des NOUs. Plusieurs questions précises se posent:
 - i) les activités du réseau ont-elles entraîné une amélioration des déclarations des NOUs, au Secrétariat de l'Ozone et au Secrétariat du Fonds, sur leur consommation d'ODS?
 - ii) les réseaux fournissent-ils le soutien nécessaire en termes de formation et d'échange d'expérience sur les nouvelles priorités des NOUs, à savoir: les plans de gestion des frigorigènes, la législation, les permis d'importation, les incitatifs fiscaux, le travail avec le secteur informel et les petites entreprises, les fonds tournants, les projets de récupération et de recyclage?
 - iii) dans quelle mesure les réseaux régionaux appuient-ils les NOUs dans la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre de CP et dans l'amélioration de leur efficacité en termes de déclaration, d'imputabilité financière et d'auto-évaluation?
- (f) **Transmission des décisions politiques:** Les réunions de réseau régional sont-elles des lieux efficaces pour transmettre les décisions des réunions du Comité exécutif et des Réunions des Parties?
- (g) **Faciliter la mise en œuvre des projets:** Quels sont les avantages des réunions de réseau régional pour le fonctionnement des agences de mise en œuvre, du Secrétariat du Fonds multilatéral et du Secrétariat de l'Ozone?

- (h) **Liens avec les pays visés par l'Article 2:** Dans quelle mesure les réseaux ont-ils joué un rôle dans la mobilisation des pays visés par l'Article 2 et dans le transfert de savoir-faire et de technologie, adaptés aux conditions et aux problèmes des pays visés par l'Article 5?

V Méthode d'évaluation

14. L'évaluation visera surtout la validation des résultats de chaque réseau régional par les intervenants, pendant les réunions de réseau. Ces résultats seront examinés en tenant compte des données recueillies auprès des autres intervenants. Les procédures comprendront:

- (a) Le recours à la méthode d'évaluation participative. Cette méthode favorise la transparence par des discussions ouvertes avec les intervenants, sur les objectifs et les diverses forces en jeu dans le processus.
- (b) La participation d'experts-conseil et de l'agent principal responsable de la surveillance et de l'évaluation à un certain nombre de réunions de réseaux régionaux pour discuter avec les agents de l'ozone participants. En outre, des entrevues semi-dirigées avec des agents de l'ozone serviront à compléter les informations générées dans les réunions de réseaux.
- (c) Des entrevues avec le directeur des réseaux, les coordonnateurs de réseaux régionaux et autre personnel du PNUE, au besoin.
- (d) Il sera essentiel de mener des entrevues avec le personnel des autres agences de mise en œuvre et avec des représentants des pays visés par l'Article 2, impliqués dans les activités des réseaux.
- (e) Les résultats de chaque réunion de réseau régional à laquelle participera/participeront le ou les experts-conseil seront compilés. Le rapport final présentera une synthèse de tous ces résultats et des recommandations à la première réunion du Comité exécutif en 2001.

Membres des réseaux régionaux

Région	Pays visés par l'Article 5	Pays visés par l'Article 2
Sous-réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (SEAP)	Brunei, Fiji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, , RPD du Laos, Singapour, Thaïlande, Vietnam	Australie, Suède
Sous-réseau de l'Asie du Sud	Bangladesh, Chine, Inde, Iran, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, République de Corée, République démocratique de Corée, Sri Lanka	Royaume-Uni
Réseau de la région Asie de l'Ouest	Arabie saoudite, Autorité nationale de la Palestine [non-Partie], Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq [non-Partie], Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yémen	Allemagne, France
Réseau de l'Amérique du Sud	Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela	Canada, É.U.
Réseau de l'Amérique centrale	Costa Rica, Cuba, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Salvador	Canada, E.U.
Réseau des Caraïbes	Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, St. Kitts, St. Lucie, St. Vincent, Surinam, Trinidad & Tobago	Canada, É.U.
Réseau de l'Afrique anglophone	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	Allemagne
Réseau de l'Afrique francophone	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie	France, Suisse

Financement approuvé pour les réseaux régionaux de 1994 à 1999

Région	Code	Status	Année d'approbation	Total des fonds selon inventaire	Fonds décaissés selon rapport d'activités
Région: AFR	AFR/SEV/12/TAS/09	FIN	1994	180 000	180 000
	AFR/SEV/16/TAS/20	FIN	1995	232 200	232 200
	AFR/SEV/19/TAS/17	COM	1996	299 400	199 400
	AFR/SEV/21/TAS/19	COM	1997	411 000	282 000
	AFR/SEV/23/TAS/21	COM	1997	431 000	230 220
	AFR/SEV/26/TAS/22	ONG	1998	431 000	
	AFR/SEV/29/TAS/25	ONG		452 550	
Région: ASP	ASP/SEV/16/TAS/17	FIN	1995	62 000	62 000
	ASP/SEV/19/TAS/21	COM	1996	40 000	20 000
	ASP/SEV/19/TAS/22	COM	1996	169 200	50 000
	ASP/SEV/21/TAS/23	COM	1997	110 000	57 521
	ASP/SEV/21/TAS/24	COM	1997	199 000	89 050
	ASP/SEV/23/TAS/25	COM	1997	209 000	107 554
	ASP/SEV/23/TAS/26	COM	1997	115 000	40 000
	ASP/SEV/26/TAS/27	ONG	1998	209 000	
	ASP/SEV/26/TAS/28	ONG	1998	115 000	
	ASP/SEV/29/TAS/30	ONG		219 450	
	ASP/SEV/29/TAS/32	ONG		120 750	
Région: LAC	LAC/SEV/09/TAS/07	FIN	1993	130 000	130 000
	LAC/SEV/12/TAS/08	FIN	1994	224 000	224 000
	LAC/SEV/16/TAS/11	COM	1995	299 000	299 000
	LAC/SEV/19/TAS/23	COM	1996	299 000	50 000
	LAC/SEV/21/TAS/24	COM	1997	380 000	250 000
	LAC/SEV/23/TAS/25	COM	1997	399 000	191 241
	LAC/SEV/26/TAS/29	ONG	1998	399 000	
	LAC/SEV/29/TAS/33	ONG		418 950	